

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	Séance du 5 juillet 2018
art. 16 Code Municipal : 35	Compte-rendu affiché le 13 juillet 2018
en exercice : 35	Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2018
qui ont pris part à la délibération 35	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
	Président : Mme Véronique SARSELLI
	Secrétaire : M. ASTIER
	Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

6

**Délibération budgétaire
modificative n° 3**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÉN (à partir du rapport n° 3, pouvoir à Mme FUSARI jusqu'au rapport n° 2), MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, ASTIER, ELEFATHERATOS, CAMINALE, VALENTINO, COATIVY, TULOUP (à partir du rapport n° 3, pouvoir à Mme ELEFATHERATOS jusqu'au rapport n° 2), LATHUILLIÈRE, PERNOLLET, VERDIER, REPLUMAZ,

Membres excusés : MM. PATTEIN (pouvoir à M. GILLET), GRÉLARD (pouvoir à Mme MOUSSA), ALLES (pouvoir à Mme BAZAILLE), ISAAC-SIBILLE (pouvoir à Mme LATHUILLIÈRE, PONTVIANNE (pouvoir à Mme CAMINALE).

M. AKNIN, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'adopter la décision budgétaire modificative présentée ci-après, en section de fonctionnement et d'investissement. Celle-ci vise à prendre en compte :

En dépenses de fonctionnement :

- L'organisation de l'exposition Cervantès à l'ancienne piscine municipale, financée par le mécénat et les recettes de la vente des catalogues de l'exposition. Ajustement budgétaire : + 47 000 €.

Soit une hausse globale des crédits de dépenses de fonctionnement de 47 000 €.

En recettes de fonctionnement :

- Les recettes de mécénat obtenues par la Ville pour le financement de l'exposition Cervantès (44 000 €) et le produit attendu des ventes de catalogue (3 000 €). Ajustement budgétaire : + 47 000 €.

Soit une hausse globale des crédits de recettes de fonctionnement de 47 000 €.

En investissement :

- Aucun ajustement à prévoir en investissement.

L'annexe au présent rapport permet, d'une part, de retracer le détail des ajustements proposés et, d'autre part, de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions),
APPROUVE les décisions modificatives des sections de fonctionnement telles qu'elles
figurent dans les tableaux annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : tableaux

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI